



# Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire  
de l'Urssaf Ile-de-France n°198



En ligne tous les mardis

10 Novembre 2015

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Macron propose de créer un fonds de pension à la française](#)
- [Réforme du Code du travail : la "révolution" repoussée à 2018](#)
- [Myriam El Khomri : "La réforme du code du travail est nécessaire"](#)
- [Ce qu'a dit François Hollande depuis la Chine sur l'antenne d'Europe 1](#)
- [Depuis le 2 novembre, les femmes européennes ne sont plus payées](#)
- [Deux tiers des couples français mettent leurs revenus en commun](#)
- [Onze Français parmi les meilleurs patrons du monde](#)
- [Pauvreté, l'enjeu de la mobilité](#)
- [Quelles sont les régions françaises les plus touchées par le chômage ?](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Des primes contre les déserts médicaux](#)

## FISCALITE

- [Allocation aux adultes handicapés : le gouvernement fait marche arrière](#)
- [Evasion fiscale : les ONG dénoncent la passivité du gouvernement français](#)
- [Logement : fin des aides pour les enfants des familles assujetties à l'ISF](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [La Société générale va réduire le nombre de ses agences](#)
- [Crédit Agricole : un bénéfice net en hausse de 15 %](#)
- [BNP Paribas fera, à son tour, payer ses clients pour gérer leur compte](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Nouvelle charge de Pierre Gattaz contre le CDI](#)

## TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- ["Portrait social" de l'Insee : le niveau de vie des Français a reculé](#)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (11)

- [Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 \(article 22\)](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● **Macron propose de créer un fonds de pension à la française**

Le 09/11/15, **Emmanuel Macron**, ministre de l'économie, de l'Industrie et du Numérique, a présenté son plan établissant une stratégie pour « *les nouvelles opportunités économiques* ». **Challenges** : « *Il s'agit d'accompagner "l'ubérisation" de certains secteurs, à savoir l'arrivée d'acteurs qui utilisent les nouvelles technologies et bousculent les entreprises traditionnelles, ce qui crée "plus de croissance et d'emplois que de désordre"* ». **M. Macron** a précisé que son projet s'appelait #noé, et qu'il devait ouvrir la voie à la création d'une « *forme de fonds de pension à la française* ». **M. Macron**, devant des acteurs de l'économie numérique à Bercy : « *Il faut ramener le capital qui est celui de nos épargnants vers le financement de l'économie réelle. [...] Il faut développer une forme de fonds de pension à la française et adapter le cadre fiscal, et c'est cela aussi que je vais proposer dans les prochaines semaines. [...] Il y aura un projet de loi qui sera présenté en janvier sur la table du Conseil des ministres. [...] Je ferai une première série de propositions à la mi-décembre, puis un point début janvier et il y aura un texte de loi présenté en janvier* ». Le 06/11/15, le ministre avait expliqué que « *[la création d'entreprises individuelles constitue] un ressort de croissance d'activité pour nos concitoyens qui est absolument formidable. [Les micro-entreprises sont] moralement, politiquement essentielles* ». Avant de se dire « *frappé [par les] rigidités [et les] contraintes parfois ubuesques [pesant sur les porteurs de projets, comme par exemple] devoir avoir un local pour développer une activité de garde à domicile, devoir avoir tel diplôme alors que ce qu'on fait n'est pas couvert par ledit diplôme. [Ces rigidités sont] au cœur du projet que je suis en train de porter pour les nouvelles opportunités économiques* ».

[http://www.challenges.fr/france/20151109.CHA1380/macron-va-presenter-sa-loi-sur-l-uberisation-de-l-economie.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151109](http://www.challenges.fr/france/20151109.CHA1380/macron-va-presenter-sa-loi-sur-l-uberisation-de-l-economie.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151109)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 09/11/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Réforme du Code du travail : la "révolution" repoussée à 2018**

Le 04/11/15, **Manuel Valls**, premier ministre, et **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, présentaient les grandes lignes de la réforme du Code du travail. **M. Valls** : « *C'est une véritable révolution que nous sommes en train de mettre en œuvre* ». Le calendrier qui était prévu : réécrire le Code du Travail, présenter la nouvelle mouture dans un projet de loi début 2016, pour un vote à l'été 2016. Il s'avère que, pour certains aspects de la réforme, les choses vont avancer plus lentement. **La réécriture du Code du travail** ne pourra pas, en effet, se faire avant deux ans - dans son rapport, Jean-Denis Combrexelle, ancien directeur général du travail, estimait que la tâche ne pouvait être menée à bien qu'en quatre ans. Cela signifie que cette réécriture sera présentée après les élections présidentielles de 2017, en cas de victoire de la gauche à ladite élection. **Le Point** : « *La refondation de l'architecture du Code du travail [...] afin de distinguer ce qui relèvera des droits fondamentaux (48 heures durée maximum du travail par semaine si on se réfère au droit européen, salaire minimum, etc.), ce qui sera du ressort des accords de branches et des accords d'entreprises et les dispositions supplétives en cas d'absence d'accord, ne s'appliquera pas vraiment, même si elle sera inscrite dans la loi* ». **Pourquoi ?** D'après Le Point, parce que le Code du travail actuel « *doit bien continuer de vivre avant sa réécriture complète* ». Et de citer l'entourage de **M. Valls**, qui explique que le contraire aurait déclenché un « *foutoir pas possible* ». **Ce qui devrait s'appliquer après l'été 2016**, c'est-à-dire dès que la loi de la ministre du Travail sera votée : la clarification du Code du travail sur le temps de travail et son organisation. Une chose est sûre : la durée légale du travail (35 heures) ne sera pas changée. Elle sera même inscrite dans les principes fondamentaux de la loi. **Le Point** : « *La réforme du gouvernement devrait ainsi se limiter à une simplification du cadre existant sur la durée du travail* ». **Le défi que devra relever la réforme** : donner envie aux différentes parties, entreprises et salariés, de négocier des accords. **Autres mesures annoncées** : Donner aux entreprises la possibilité d'augmenter provisoirement (en cas de pics d'activité réguliers, ou simplement ponctuellement) le temps de travail des salariés à temps partiel. Le forfait jour des cadres et salariés autonomes, lui, qui avait été remis en cause par la jurisprudence de la Cour de

cassation, pourrait être sécurisé. **La réaction du patronat. La CGPME :** « *Le gouvernement vient d'annoncer être prêt à engager une refondation du droit du travail passant par une réécriture globale du Code du travail... à l'horizon 2018* ». **La CGPME** a qualifié le fait qu'en « *l'absence de syndicat dans une PME, la négociation pourrait passer par "le mandatement d'un salarié par une organisation syndicale"* » de « *grave erreur* ». Avant de regretter que le recours au « *référendum* » dans ce cas de figure soit abandonné.

[http://www.lepoint.fr/economie/reforme-du-code-du-travail-la-revolution-repousee-a-2018-04-11-2015-1979373\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20151105](http://www.lepoint.fr/economie/reforme-du-code-du-travail-la-revolution-repousee-a-2018-04-11-2015-1979373_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20151105)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 04/11/2015, Marc Vignaud)

#### ● **Myriam El Khomri : "La réforme du code du travail est nécessaire"**

Le 06/11/15, **Myriam El Khomri** s'est exprimée dans Direct Matin. **Extraits. Le temps de travail :** « *Nous ne souhaitons pas toucher à la durée légale du travail, qui restera fixée à 35 heures. [...] [L]ors de mes déplacements, j'ai constaté que les questions d'organisation du travail étaient une préoccupation centrale pour les salariés et les employeurs. Si un chef d'entreprise fait face à un pic d'activité, il veut pouvoir répondre à la demande de son client. Mais il n'est pas facile de s'adapter, d'augmenter par exemple le temps de travail des salariés à temps partiel. Ma loi le rendra possible* ». **Le CDI faisant partie du socle commun de droits :** « *Bien sûr. Avec plus de trois millions de chômeurs, l'objet de cette réforme n'est pas de faciliter les licenciements - il est au contraire de soutenir l'emploi et de simplifier les démarches des entreprises pour qu'elles retrouvent confiance dans leur capacité à générer de l'activité mais aussi à investir et à créer de l'emploi* ». **La généralisation de l'accord majoritaire** en cas de négociations dans l'entreprise : « *L'accord majoritaire est nécessaire lorsque l'on croit au dialogue social et au rôle des syndicats. [...] C'est pour moi une piste sérieuse* ». **Le référendum d'entreprise :** « *Je ne suis pas pour contourner les représentants des salariés qui ont été élus. Faire confiance aux acteurs des négociations d'entreprise, c'est assumer la légitimité des syndicats, aujourd'hui, dans notre pays. Mais je ne suis bien sûr pas opposée à ce qu'il y ait des consultations des salariés* ». **La réécriture du Code du travail en deux ans :** « *On ne peut pas se contenter de subir les mutations que rencontre notre société. Mon rôle, en tant que ministre, c'est de traiter les problèmes, pas de les repousser. Cette réécriture en deux ans, c'est assez court, mais il y a urgence : cette réforme est nécessaire. Elle sera utile à tous, les salariés comme les employeurs. Et les principes qui ont été acquis au prix de luttes sociales, c'est important de les réaffirmer* ». **La baisse du chômage en septembre :** « *Les résultats sont bien sûr encourageants. On sait que le climat des affaires n'a pas été aussi bon depuis 2011, qu'il y a des créations nettes d'emploi, des demandes d'embauches, l'intérim qui repart. [...] Il y a eu une baisse, je dois faire en sorte d'amplifier cette baisse* ». **Les moyens pour combattre la hausse du chômage de longue durée :** « *D'abord, grâce aux services publics de l'emploi, qui doivent accompagner avec une meilleure efficacité les chômeurs de longue durée. Ensuite, grâce au ciblage des contrats aidés vers les personnes les plus éloignées de l'emploi - les seniors, les jeunes, les personnes en situation de handicap. Enfin, grâce à la formation, en les orientant vers des secteurs d'avenir ou des secteurs qui peinent à recruter faute de qualification* ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Mme El Khomri, par Direct Matin :**

[http://www.directmatin.fr/economie/2015-11-06/myriam-el-khomri-la-reforme-du-code-du-travail-est-necessaire-715219?elst\\_newsletter=20151106-13\\_715219](http://www.directmatin.fr/economie/2015-11-06/myriam-el-khomri-la-reforme-du-code-du-travail-est-necessaire-715219?elst_newsletter=20151106-13_715219)

(Source : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 06/11/2015)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Ce qu'a dit François Hollande depuis la Chine sur l'antenne d'Europe 1**

Le 03/10/15, alors qu'il donnait une conférence de presse depuis la Chine, le président **François Hollande** a évoqué sur Europe 1 plusieurs sujets. Il a notamment parlé de **la recapitalisation d'Areva**, expliquant que la Chine y avait toute sa place. **M. Hollande :** « *Nous souhaitons que les capitaux chinois puissent être dans Areva. [...] L'État français prendra lui-même ses responsabilités dans une recapitalisation d'Areva. [...] Dans le cadre de cette recapitalisation, les capitaux extérieurs, notamment chinois, avaient leur place. [Cela ne portera pas atteinte à la] souveraineté du pays. [...] Dès lors que la Chine est un*

partenaire, puisque nous construisons ensemble des centrales nucléaires, il était assez légitime d'associer [les Chinois] dans le cadre de la restructuration [d'Areva] ». Autre sujet abordé : **Le diesel**. M. Hollande a déclaré que les contrôles sur les fabricants de diesel seraient plus nombreux. **M. Hollande** : « En même temps, je suis responsable d'une grande industrie, l'industrie automobile française. [...] Ce n'est pas une entreprise française qui a manqué à sa parole, c'est une entreprise [allemande], en l'occurrence Volkswagen. [...] Je ne vais pas mettre en cause les constructeurs français, parce que, eux, ils sont exemplaires, et en matière de diesel, nous sommes les meilleurs. Les meilleurs en termes de réduction des émissions de particules, alors, permettez que la France aussi se défende ». Le président de la république a également parlé de la COP21 (« Oui, l'échec est toujours possible, mais aujourd'hui je suis confiant »), la Syrie et sa proximité avec les Français.

[http://www.lepoint.fr/politique/ce-qu-a-dit-francois-hollande-depuis-la-chine-sur-l-antenne-d-europe-1-03-11-2015-1978996\\_20.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151103](http://www.lepoint.fr/politique/ce-qu-a-dit-francois-hollande-depuis-la-chine-sur-l-antenne-d-europe-1-03-11-2015-1978996_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151103)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 03/11/2015, AFP)

### ● Depuis le 2 novembre, les femmes européennes ne sont plus payées

Ce titre un peu énigmatique est en fait une façon d'illustrer l'inégalité salariale entre hommes et femmes. Ainsi, le salaire horaire moyen des femmes dans l'Union européenne (UE) est inférieur de 16,3 % à celui des hommes. Ce qui équivaut à une différence de 59 jours de salaire. Cinquante-neuf jours, c'est donc comme si les femmes voyaient leur salaire mensuel s'arrêter le 2 novembre, tandis que les hommes, eux, continuaient de percevoir leur salaire jusqu'au 31 décembre. **Trois commissaires européens** ont remarqué dans un communiqué que : « [Si l'on garde ce rythme là de réduction des inégalités,] nous devons attendre 70 ans, soit deux générations, pour atteindre l'égalité salariale ». En ce qui concerne **la France**, l'inégalité salariale est légèrement inférieure à la moyenne européenne. Depuis cinq ans, elle a reculé de 16,9 % à 15,2 %. **Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** s'est exprimé à l'occasion de cette journée symbolique du 02/11/15, listant les facteurs qui, dans l'UE, engendrent cette inégalité entre hommes et femmes : « Les postes à responsabilité essentiellement encore occupés par des hommes ; le partage inégal des tâches domestiques et de soins aux enfants ou parents âgés ; les temps partiel pour une femme salariée sur trois ainsi que les interruptions de carrière (grossesse, congé parental, accompagnement d'un parent...) avec incidence négative sur les salaires, les carrières et les retraites ». En conséquence de quoi, la Commission européenne a décidé d'établir en 2016 une nouvelle feuille de route afin d'améliorer la conciliation travail/famille.

[http://www.challenges.fr/europe/20151103.CHA1181/depuis-le-2-novembre-les-femmes-europeennes-ne-sont-plus-payees.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20151103\\_NLCHAACU18H- - depuis-le-2-novembre-les-femmes-europeennes-ne-sont-plus-payees#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151103](http://www.challenges.fr/europe/20151103.CHA1181/depuis-le-2-novembre-les-femmes-europeennes-ne-sont-plus-payees.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151103_NLCHAACU18H- - depuis-le-2-novembre-les-femmes-europeennes-ne-sont-plus-payees#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151103)

→ **Le communiqué des commissaires européens (en anglais) :**

[http://europa.eu/rapid/press-release STATEMENT-15-5953 en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-15-5953_en.htm)

(Sources : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 03/11/2015, <http://europa.eu>)

[Retour au sommaire](#)

### ● Deux tiers des couples français mettent leurs revenus en commun

Le 04/11/15, **l'Insee** a publié un rapport sur le partage de revenus et du pouvoir de décision dans les couples français. En général, en Europe, 9 couples sur 10 mettent intégralement leurs revenus en commun. En France, 63 % des couples le font. En ce qui concerne le pouvoir de décision, il est plutôt bien partagé, même si « des déséquilibres de genre persistent suivant la nature des décisions à prendre ». **Sophie Ponthieux**, économiste et auteure de l'étude : « [Lorsque l'on mesure le niveau de vie d'un ménage et que l'on appréhende ses revenus comme un ensemble indistinct,] ne passe-t-on pas à côté d'une inégalité à l'intérieur des ménages ? Ces résultats devraient nous inciter à nous interroger sur ce qui nous échappe ». **L'Insee** : « Lorsque les couples ne mettent pas tous les revenus en commun, l'organisation la plus fréquente est la mise en commun partielle ». **01)- Les facteurs qui poussent à la mise en commun** : Le mariage, le fait d'avoir un ou des enfants, le fait qu'un des deux conjoints ne travaille pas, la faiblesse des revenus - pour les



deux derniers cas, la mise en commun des revenus est quasiment obligatoire. **En ce qui concerne la mise en commun partielle**, l'Insee relève que plus le niveau d'éducation et les revenus sont élevés, plus les couples ont tendance à faire comptes séparés. L'Insee avance une hypothèse : « *[Les conjoints] pourraient accorder plus d'importance à leur indépendance mutuelle ou à des valeurs d'égalité ou d'autonomie* ». **Mme Ponthieux** : « *Ce que l'on voit également dans l'enquête française, c'est que la proportion de mise en commun totale est plus faible parmi les couples qui ont eu des expériences conjugales antérieures* ». Cela pourrait être dû à deux facteurs : le versement d'une pension pour un ou des enfants d'une part, une prudence plus grande liée à une expérience passée d'autre part. Il semblerait aussi que ce serait plus et « *peut-être [...] des normes culturelles et/ou sociales* » qui expliqueraient les différences d'organisation, plutôt que les modèles institutionnels des pays (conservateur, libéral, social-démocrate...). **Mme Ponthieux** : « *On trouve les taux de mise en commun les plus élevés en Italie, Espagne, Portugal et Pologne, donc des pays plutôt catholiques. Cela suggère un effet direct de la religion ou des normes sociales fortes comme le mariage* ». Cela n'est cependant qu'une hypothèse. **02)- Les prises décisions dans le couple.** **L'Insee** : « *Dans tous les pays [d'Europe, Ndlr], les femmes et les hommes considèrent que les décisions importantes sont en général prises de façon équilibrée* ». Des différences existent toutefois, même si elles sont qualifiées de « *mineures* » par l'Insee. Les hommes prendraient plus les décisions lorsqu'il s'agit d'emprunt, les femmes lorsqu'il s'agit de dépenses importantes concernant les enfants. On décèle enfin des déséquilibres de genre pour les décisions dites « *petites* » (qui relèvent du quotidien). **L'Insee** : « *[Elles sont] largement le "domaine" des femmes. [C'est le signe] d'un partage des tâches domestiques qui reste largement inégal [puisque celles-ci sont toujours assumées aux deux tiers par les femmes]* ».

[http://www.lemonde.fr/argent/article/2015/11/04/deux-tiers-des-couples-francais-mettent-leurs-revenus-en-commun\\_4802574\\_1657007.html](http://www.lemonde.fr/argent/article/2015/11/04/deux-tiers-des-couples-francais-mettent-leurs-revenus-en-commun_4802574_1657007.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 04/11/2105, Julias Pascual)

### ● Onze Français parmi les meilleurs patrons du monde

La **Harvard Business Review** a publié son classement des cent meilleurs patrons mondiaux. Parmi eux, onze Français, dont Martin Bouygues (groupe Bouygues), Bernard Arnault (LVMH), Carlos Ghosn (Renault-Nissan), Michel Landel (Sodexo), Gilles Schnepp (Legrand)... Ces grands patrons officient dans des domaines variés : l'énergie, l'automobile, le luxe, la communication, la finance, l'industrie, etc. Avec ces onze patrons de sociétés ayant une grande longévité, la France occupe la deuxième place du classement, derrière les Etats-Unis et devant le Royaume-Uni. L'année dernière, seuls quatre patrons français avaient été primés. La raison d'un tel changement ? Le changement de méthode d'évaluation. Sont désormais pris en compte les résultats à long terme, les performances de chaque entreprise en matière environnementale, sociale et de gouvernance (classement ESG), à hauteur de 20 %. Précédemment, n'étaient pris en compte que les résultats financiers de l'année avec les chiffres tirés du marché boursier. Aujourd'hui, d'après la revue, il s'agit de distinguer les patrons avec une vision sur le long terme des « *mercenaires obsédés par la réalisation d'objectifs à court terme* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/11/09/20005-20151109ARTFIG00123-onze-francais-parmi-les-meilleurs-patrons-du-monde.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 09/11/2015)

[Retour au sommaire](#)

### ● Pauvreté, l'enjeu de la mobilité

Le 05/11/15, le **Secours catholique Caritas-France** a publié son rapport annuel. L'un des points qu'il met en avant : la difficulté ou l'impossibilité de se déplacer comme conséquence de la pauvreté. Ce qui impacte l'accès à l'emploi des Français les plus pauvres, qui se retrouvent dans l'incapacité « *de répondre à certaines offres d'emploi et privés de l'accès à certains services ou loisirs* ». Sans parler de l'accès à la santé. L'enquête a été réalisée sur l'ensemble du territoire, auprès de 4 355 personnes, entre avril et juin 2015. Trois bénéficiaires du Secours catholique sur quatre sont dans l'obligation, par manque de moyens financiers, de réduire leurs déplacements. **Quelques chiffres** : chez les moins de

60 ans, 52 % vivent la restriction de leurs déplacements « *comme un frein à l'emploi* ». 33 % des plus pauvres déclarent que le manque de mobilité « *entraînent des difficultés administratives* ». **Les raisons ? 01)- Les transports publics** sont pointés du doigt pour deux raisons : a)- Les horaires ou la fréquence de passage, souvent incompatibles avec ceux qui travaillent en horaires décalés (pour la moitié des moins de 60 ans) ; b)- Leur coût trop élevé (pour 47 % des personnes interrogées). D'autant que, selon **Bernard Thibaud**, secrétaire général du Secours catholique, 20 % à 30 % des compagnies privées de transport n'appliquent pas les réductions accordées aux plus pauvres. **02)- Les transports personnels. Le Secours catholique** : « *Pour beaucoup de personnes précaires, la voiture est incontournable* ». Sauf que les faibles revenus des personnes interrogées (535 euros par mois en moyenne) les empêchent de simplement passer leur permis de conduire. **M. Thibaud** : « *L'équation budgétaire est impossible à tenir. Ceux qui ont tout de même un véhicule sont contraints à de très fortes privations* ». **Quelques chiffres du Secours catholique concernant la pauvreté en France** : En 2014, le Secours catholique-Caritas France a rencontré 591 200 « *situations de pauvreté* » concernant 1 425 000 personnes (762 800 adultes et 662 200 enfants). Parmi ces personnes, 41 % sont seules, 23 % sont des couples avec enfants, 30 % sont des familles monoparentales et 6 % de couples sans enfants. On notera que l'âge moyen des personnes accueillies (41,7 ans) est en augmentation. **Le Secours catholique** : « *La part des plus de 50 ans est en progression constante. Le chômage s'installe dans la durée : 68,8 % des actifs rencontrés sont privés d'emploi* ». En quatre ans, la part des personnes sans revenus (18,1 %) a augmenté de 3,3 points. Le niveau d'étude des bénéficiaires du Secours catholique tend à être en hausse : 47,2 % ont fait des études secondaires (contre 42,5 en 2010) et 14,2 des études supérieures (contre 10,8 % en 2010). La part des étrangers : 33,6 % des accueillis sont étrangers (contre 20 % en 2000).

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Pauvrete-l-enjeu-de-la-mobilite-2015-11-05-1376750?xtor=EPR-9-%5B1300896827%5D>

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 05/11/2015, Jean-Baptiste François)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Quelles sont les régions françaises les plus touchées par le chômage ?**

Des chiffres sur le chômage dans les régions françaises communiqués par **l'Insee**, intégrant les nouvelles régions qui entreront en vigueur le 01/01/16. **L'Insee** : « *De manière générale, le processus de regroupement conduit mécaniquement à atténuer les écarts entre régions. Ainsi par exemple, en 2014, l'écart entre le taux de chômage le plus élevé et le plus bas était plus important avec les anciennes régions (5,4 points) qu'il ne l'est avec les nouvelles (3,7 points)* ». Les régions du nord et du sud restent les plus frappées par le chômage, avec des taux supérieurs à 10 %, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale (9,9 % en 2014). **Les régions les plus touchées** : Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont à 12 %. L'emploi y a pourtant le plus progressé pour certaines (+ 11,3 % en Corse, par exemple). **L'Insee** : « *Bien qu'en forte hausse en PACA, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et Corse, l'emploi progresse moins que la population active* ». Il ressort aussi de cette étude que toutes les régions ont été touchées par la crise économique. La plus riche, l'Île-de-France, a vu, entre 2008 et 2014, son taux de chômage progresser de 2,5 %, ce qui reste cependant inférieur à la moyenne nationale entre 2008 et 2014 (2,8 %). **Le Figaro** : « *L'Île-de-France fait d'ailleurs partie des quatre régions (sur 13), avec Bourgogne/Franche-Comté, Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes et Auvergne/Rhône-Alpes, dont le taux de chômage est inférieur à celui enregistré en 2014 en France métropolitaine* ». **L'Insee** : « *Au regard des évolutions de l'emploi, la crise ne modifie pas, dans l'ensemble, le positionnement relatif des régions* ». Île-de-France mise à part, les régions qui ont le plus créé d'emplois entre 2000 et 2007 ont continué à le faire entre 2008 et 2014 : il s'agit du sud et de l'ouest. Celles qui créaient le moins d'emplois sur la même période sont celles qui ont perdu le plus d'emplois entre 2007 et 2014. **Les écarts du taux de chômage entre hommes et femmes**. En 2008, sauf Île-de-France, le taux de chômage des hommes était inférieur à celui des femmes. En 2014, la situation s'est renversée et c'est le taux de chômage des femmes qui est devenu inférieur à celui des hommes. **L'Insee** : « *Cette*

divergence s'explique en partie par les suppressions d'emplois durant la crise, qui ont davantage concerné les secteurs de l'industrie ou de la construction, employant majoritairement des hommes ». **Par âges.** Les plus frappés par le chômage sont les jeunes de 15 ans à 24 ans (+ 5,1 points). Il existe de grandes disparités selon les régions. Un écart significatif : la progression du taux de chômage des jeunes est de 17,1 % en Île-de-France, contre 31,8 % dans le Nord-Pas-de-Calais Picardie. **L'Insee :** « Les jeunes sont plus exposés au risque de perdre leur emploi lorsqu'ils en ont un, puisqu'ils sont davantage que les autres tranches d'âge en contrat temporaire ».

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2015/11/05/29006-20151105ARTFIG00020-queelles-sont-les-regions-francaises-les-plus-touchees-par-le-chomage.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 05/11/2015, Guillaume Errard)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Des primes contre les déserts médicaux

Le 02/11/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a annoncé une série de mesures destinées à résoudre le problème des « déserts médicaux ». Il s'agit d'enrayer l'exode vers les cliniques privées, au détriment des hôpitaux publics. Ainsi, une prime d'engagement sera versée dès 2016 aux jeunes médecins qui s'installent dans une zone où il manque des médecins, ou qui rejoignent une spécialité en sous-effectif. Cette prime équivaut à plusieurs mois de salaire. Après cinq ans d'activité, ils auront également droit « à un coup d'accélérateur de leur carrière ». **L'objectif :** Attirer 3 000 praticiens à l'horizon 2018. Une autre prime sera versée, cette fois-ci aux médecins qui acceptent d'exercer dans plusieurs hôpitaux. Il s'agit de combler les besoins des régions les plus en manque de médecins. Enfin, les médecins pourront exercer jusqu'à 70 ans, voire 72 ans, dans le cadre du cumul emploi-retraite. En tout, ce train de mesures devrait coûter 250 millions d'euros. Le financement devrait se faire « quasi intégralement » grâce à un moindre recours dans les hôpitaux aux médecins intérimaires, qui sont payés deux à quatre fois plus que les autres médecins. Cela s'ajoute à d'autres mesures déjà prises : Hausse des aides à l'installation des jeunes médecins (de 350 à 1 700 d'ici 2017), formation de 700 praticiens à l'aide médicale d'urgence pour pallier les manques dans les zones reculées, hausse du financement des "maisons de santé", avec comme but d'en créer 200 de plus d'ici fin 2015 (des maisons de santé qui viendront s'ajouter aux 600 déjà existantes. Mais cela suffira-t-il ? demande Challenges. **La Cour des comptes** paraît en douter : « Les mesures incitatives ont bénéficié essentiellement aux professionnels déjà installés et l'impact sur les nouvelles installations dans les zones sous-dotées a été marginal, voire nul pour les médecins ». **Dominique Orliac**, députée radicale de gauche : « Comment inciter de jeunes médecins à s'installer là où il n'y a plus de services publics, plus d'école, plus de gendarmerie ? ». Actuellement, on compte en France, en moyenne, 336 médecins pour 100 000 habitants, avec de fortes disparités selon les régions : plus de 407 en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 261 en Picardie.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151103.CHA1198/des-primess-contre-les-deserts-medicaux.html?cm\\_mmc=EMV-\\_-CHA-\\_-20151103\\_NLCHAACU18H-\\_-des-primess-contre-les-deserts-medicaux#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151103](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151103.CHA1198/des-primess-contre-les-deserts-medicaux.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20151103_NLCHAACU18H-_-des-primess-contre-les-deserts-medicaux#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151103)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 03/11/2015, Laurent Fargues)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● Allocation aux adultes handicapés : le gouvernement fait marche arrière

Le 03/11/15, Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, a annoncé le retrait du nouveau mode de calcul de l'allocation adulte handicapée (AAH). Il s'agissait d'intégrer dans le calcul les intérêts non imposables des comptes d'épargne (Livret A, etc.). Le résultat ? Tout allocataire ayant un peu d'épargne aurait vu son AAH réduite ou supprimée. D'autres auraient perdu certains droits ouverts uniquement à ceux qui perçoivent l'AAH à taux plein. La réprobation a été générale, aussi bien à droite qu'à gauche. Pour **certain députés socialistes**, l'Etat aurait tiré d'une telle mesure « une recette de poche illusoire, vexatoire, blessante pour les familles ». **Philippe Vigier**, président du groupe UDI à

l'Assemblée nationale, avait écrit à M. Valls pour lui dire que cette mesure était un « racket ». **L'Association des paralysés de France (APF)** avait, de son côté, lancé une pétition, dans laquelle elle accusait le gouvernement de « faire main basse » sur les ressources des personnes handicapées. L'APF avait estimé que certaines personnes auraient ainsi pu perdre « 1 257 à 2 151 euros par an » de ressources. Le recul du gouvernement a été salué par tous.

[http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/11/03/nouveau-couac-fiscal-sur-l-allocation-aux-adultes-handicapes\\_4802559\\_1656968.html](http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/11/03/nouveau-couac-fiscal-sur-l-allocation-aux-adultes-handicapes_4802559_1656968.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 03/11/2015, avec AFP)

#### ● **Evasion fiscale : les ONG dénoncent la passivité du gouvernement français**

Le 03/11/15, quatre ONG européennes (**Oxfam France, eurodad, European Network on Debt and Development, ccfd-terre solidaire**) ont publié un rapport dans lequel elles dénoncent la passivité du gouvernement français en matière d'évasion fiscale : « *La France est passée en l'espace de quelques années, aussi bien au sein de l'UE que sur la scène internationale, d'une position pionnière, n'hésitant pas à prendre des décisions unilatérales ouvrant la voie dans la lutte contre l'évasion fiscale, à une position de passivité grandissante* ». Les ONG critique la France qui, selon elles, se contentent de s'aligner sur le plan de l'OCDE, alors qu'elle avait d'autres exigences avant. Par exemple en ce qui concerne **la transparence sur la localisation des bénéficiaires des entreprises financières multinationales** (en clair, les banques), qu'elle a mise en œuvre avant que cette obligation ne soit reprise au niveau européen. Or, les ONG réclament une publicité des comptes de toutes les entreprises transnationales, pas uniquement des banques. Ce qui n'est pas prévu dans l'accord de l'OCDE, ce que la France accepte. Elles critiquent aussi la France par rapport au blanchiment, sur lequel le pays était en pointe. Le reproche : la mise en place des registres de propriétaires réels et bénéficiaires effectifs des trusts ne sera pas « vraiment » rendue publique. **Autres sujets de discordes : 01)-** L'acceptation par la France d'une harmonisation fiscale a minima. Le « projet ambitieux » d'harmoniser les règles de taxation, un bénéfice consolidé européen étant calculé pour chaque entreprise, semble être abandonné ; **02)-** Le refus par Paris d'un organisme fiscal intergouvernemental sous l'égide de l'ONU ; **03)-** Le crédit d'impôt recherche. **Le rapport :** « *Malgré d'importants abus de nombreuses multinationales, mis en lumière par plusieurs rapports et enquêtes institutionnels, le gouvernement semble peu enclin à restreindre l'accès aux crédits d'impôt R&D. [...] Au contraire, il continue de considérer la R&D comme l'un des critères d'attractivité de la France, au détriment potentiel d'autres pays* ». Pour conclure, les ONG ont élaboré un programme qu'elles soumettent à l'Union européenne. **Ce programme, quel est-il ?** « **01)-** Assurer la transparence en permettant un accès public aux informations sur le lieu et l'activité économique des entreprises ainsi que leur montant d'impôts payés. **02)-** Eliminer les échappatoires qui permettent aux entreprises multinationales de diminuer leur niveau d'imposition à des taux effectifs très bas, et ne pas mettre en place de nouvelles échappatoires. **03)-** Explorer la possibilité d'une réforme radicale du système fiscal européen et collaborer dans le sens d'une plus grande harmonisation fiscale. **04)-** Offrir aux pays en développement un siège à la table des négociations sur les règles fiscales internationales, et s'abstenir d'abaisser leurs taux d'imposition dans les conventions fiscales. **05)-** Offrir de réelles opportunités aux pays en développement de recevoir l'information des gouvernements européens sur les évadés fiscaux qui utilisent l'Union européenne pour cacher leur argent et échapper à l'impôt. **06)-** Démanteler les montages secrets qui permettent de détenir des entreprises de manière anonyme et facilitent le blanchiment d'argent ».

[http://www.latribune.fr/economie/international/evasion-fiscale-les-ong-denoncent-la-passivite-du-gouvernement-francais-518951.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151103](http://www.latribune.fr/economie/international/evasion-fiscale-les-ong-denoncent-la-passivite-du-gouvernement-francais-518951.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151103)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 03/11/2015, Ivan Best)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Logement : fin des aides pour les enfants des familles assujetties à l'ISF**

Le 04/11/15, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2016, à la demande des députés PS **Daniel Goldberg** et **François Pupponi**, l'Assemblée nationale a décidé de



« rendre inéligibles aux aides au logement les enfants dont les parents sont assujettis à l'ISF » (impôt de solidarité sur la fortune). Cette mesure s'appliquerait aux deux aides au logement existantes : l'allocation de logement sociale et l'allocation de logement familiale (ALF). Une mesure « de portée symbolique », a expliqué **M. Goldberg**, puisqu'elle sera d'un effet limité sur le budget. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget ne s'est pas opposé à ces amendements. **M. Eckert** : « Le gouvernement souhaite accompagner un mouvement qui consiste à pointer du doigt parfois un certain nombre d'éléments qui pourraient paraître comme un peu des effets d'aubaine, on pourrait même aller jusqu'à parler d'injustice ».

[http://www.lepoint.fr/politique/logement-fin-des-aides-pour-les-enfants-des-familles-assujetties-a-l-isf-05-11-2015-1979418\\_20.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20151105](http://www.lepoint.fr/politique/logement-fin-des-aides-pour-les-enfants-des-familles-assujetties-a-l-isf-05-11-2015-1979418_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20151105)

(Source ; [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 05/11/2015, AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● La Société générale va réduire le nombre de ses agences

Le 05/11/15, la **Société Générale** (SG) a annoncé qu'elle allait fermer 400 de ses agences, sur un total de 2 221, dans le cadre d'un plan de réduction de 20 % de ses agences d'ici 2020. **Pourquoi ?** Parce que les clients de SG, en 2012, ne se rendent plus qu'à 42 % dans leur agence (contre 57 % en 2007). S'ils ont besoin de contacter leur conseiller, ils le font par courriel. En ce qui concerne **ses résultats**, SG a déclaré un bénéfice net de 1,1 milliard d'euros au troisième trimestre (+ 27,7 %, ce qui est très supérieur aux prévisions des analystes). Son produit net bancaire (PNB, équivalent du chiffre d'affaires), à 6,4 milliards d'euros, a progressé de 8,3 % ; ses frais de gestion, eux, ont progressé également, au rythme toutefois moindre de 1,5 %, à 4 milliards d'euros. Enfin, SG a annoncé que son plan d'économies, qui devait s'achever fin 2015, avait été bouclé. Il en résulte une réduction des coûts de 900 millions d'euros. La banque a lancé cet été un autre plan d'économies, pour la période 2015-2017, de 850 millions d'euros.

[http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2015/11/05/la-societe-generale-va-reduire-le-nombre-de-ses-agences\\_4803356\\_1656994.html](http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2015/11/05/la-societe-generale-va-reduire-le-nombre-de-ses-agences_4803356_1656994.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 05/11/2015, avec AFP)

### ● Crédit Agricole : un bénéfice net en hausse de 15 %

Au troisième trimestre 2015, **Crédit Agricole** (Casa) a déclaré un bénéfice net de 930 millions d'euros (+ 15 %). C'est son meilleur résultat depuis 2011. A 1,75 milliard d'euros (la totalité des résultats de ses caisses régionales), Casa enregistre son meilleur trimestre depuis 2011 (+ 14 % entre juillet et septembre 2015). **Philippe Brassac**, directeur général de Casa : « Le Crédit Agricole retrouve la zone de ses plus hauts historiques. Ces performances traduisent notre stratégie de banque universelle de proximité ». **Casa** : « [Ces résultats reflètent également] une dynamique commerciale soutenue dans la plupart des métiers ». Concernant **l'amende** que Casa a dû verser aux autorités américaines (787 millions de dollars) **pour violation d'embargo**, **Challenges** : « Si l'amende n'a pas affecté les comptes grâce aux provisions déjà constituées, la mise en place d'un plan de remédiation se traduit par une provision de 20 millions d'euros, une première tranche qui ne reflète pas le coût total du plan, pas encore chiffré ». **M. Brassac** : « Nous ferons tout pour que ce plan de remédiation soit le plus positivement utilisé, nous ne le prenons pas comme un centre de coût mais comme un investissement stratégique ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/20151105.CHA1271/credit-agricole-un-benefice-net-en-hausse-de-15.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151105](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/20151105.CHA1271/credit-agricole-un-benefice-net-en-hausse-de-15.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151105)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 05/11/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● BNP Paribas fera, à son tour, payer ses clients pour gérer leur compte

A partir du 01/01/16, **BNP Paribas** va facturer des frais de tenue de compte (2,5 euros par mois, 30 euros par an, 2 euros par mois pour les clients qui reçoivent leurs relevés de compte par internet). Que comprennent ces frais de tenue de compte ? La comptabilisation des paiements et encaissements, la surveillance quotidienne des comptes, la sécurisation des opérations et la protection des données personnelles. BNP Paribas rejoint ainsi d'autres

banques qui font payer des frais de tenue de compte : la Caisse d'Épargne, la Banque Postale, HSBC ou encore le CIC. Des banques qui devraient bientôt avoir la compagnie de Société Générale, qui envisage de faire de même le 01/01/16 (2 euros par mois). **Serge Maître**, porte-parole de l'Association française des usagers des banques, considère que c'est une aberration : « *Le droit français nous oblige à posséder un compte en banque et les banques nous obligent désormais à payer pour ce compte. [...] Les dépôts sont une source de revenus pour les banques. Elles utilisent cet argent pour financer leurs crédits immobiliers* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/11/08/20005-20151108ARTFIG00074-bnp-paribas-fera-a-son-tour-payer-ses-clients-pour-gerer-leur-compte.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 08/11/2015)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Nouvelle charge de Pierre Gattaz contre le CDI

Le 03/11/15, sur France 2, le président du Medef, **Pierre Gattaz**, a fortement critiqué le CDI (contrat à durée indéterminée). **M. Gattaz** : « *Le CDI, tel qu'il est fait, est très inquiétant, très anxieux. Il faut absolument faire (en sorte) que ce CDI soit beaucoup plus sécurisé. [...] Nous préconisons que, lorsque nous signons un contrat avec un salarié, on puisse intégrer des clauses de séparation dans le contrat, comme un contrat de mariage* ». Il s'est exprimé de manière plus générale sur **la réforme du Code du travail** : « *Ce Code du travail est trop compliqué, improductif, il fait très peur et il est incompréhensible des employés et des entrepreneurs. [...] Aujourd'hui, il y a un consensus historique national gauche-droite pour ce constat. [...] La solution passe par des accords prioritaires d'entreprises. [...] Cela veut dire qu'un chef d'entreprise pourrait négocier directement avec ses salariés la durée et l'organisation du travail sans en référer soit aux branches, soit à un Code du travail devenu beaucoup trop compliqué. [Le rapport Combrexelle] va permettre, je l'espère, d'améliorer la législation du travail. [Avec "l'ubérisation de l'économie"] on aura peut-être cinq ou dix ou quinze métiers dans notre vie. [...] Aujourd'hui, on va aux prud'hommes et on ne sait même pas ce qui va s'y passer. C'est une insécurité terrible pour le salarié et pour l'entrepreneur* ». Avant de conclure que les chefs d'entreprises renoncent souvent à embaucher à cause de ces raisons. Pour rappel, le 01/06/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, a rejeté l'idée d'un CDI assoupli.

[http://www.lepoint.fr/emploi/nouvelle-charge-de-pierre-gattaz-contre-le-cdi-03-11-2015-1979004\\_30.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151103](http://www.lepoint.fr/emploi/nouvelle-charge-de-pierre-gattaz-contre-le-cdi-03-11-2015-1979004_30.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151103)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 03/11/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

## TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

### ● "Portrait social" de l'Insee : le niveau de vie des Français a reculé

Le 04/11/15, l'**Insee** a publié son "portrait social" de la France. Il en ressort que si les réformes sociales et fiscales de 2014 ont légèrement réduit les inégalités en ciblant les plus aisés, elles ont aussi globalement pesé sur le niveau de vie moyen des ménages. **Le niveau de vie moyen des ménages** : Suite à ces réformes, le revenu disponible des ménages a diminué de 5,2 milliards d'euros. Sans elles, le niveau de vie moyen des ménages auraient été supérieur de 0,5 %. **Fabrice Lenglard**, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'institut : « *Les nouvelles mesures prises en 2014 ont pesé sur les 50 % des ménages français qui sont parmi les plus aisés, via principalement celles qui visaient à accroître le rendement de l'impôt sur le revenu. [...] À l'inverse, ces mesures ont visé à soutenir le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes, [tandis que l'impact pour les 40 % de ménages intermédiaires a été] relativement neutre. [...] Au global, ces nouvelles mesures ont permis de diminuer légèrement les inégalités de niveau de vie en France* ». **La réduction des inégalités** : D'après l'étude réalisée avec la Drees (ministère des Affaires sociales), la réduction des inégalités résulte surtout des décisions concernant les prélèvements. **Le Point** : « *L'augmentation des taux de cotisation vieillesse a touché 17,7 millions de ménages, soit tous les actifs cotisants. Mais du côté de l'impôt sur le revenu, la réduction du plafond du quotient familial et d'autres avantages fiscaux a ciblé les plus aisés, pénalisant 13 millions de ménages* ». Cependant, l'impôt sur le revenu a baissé pour

3,8 millions de ménages. La raison principale ? La réduction d'impôt exceptionnelle sur les bas revenus. Les changements apportés aux prestations sociales ont, eux, touché les deux extrémités de l'échelle. Les ménages les plus aisés : ils ont été pénalisés par une diminution des prestations versées aux parents de jeunes enfants. Les plus modestes : s'ils ont été pénalisés par la non-revalorisation des aides au logement, ils ont par contre bénéficié des revalorisations exceptionnelles du RSA et du minimum vieillesse. **Marie-Cécile Cazenave** : « Les réformes intervenues dans le champ des prestations sociales ont permis d'augmenter le niveau de vie moyen des 10 % des ménages les plus pauvres de 50 euros par an [en moyenne. À l'opposé,] pour les 10 % des ménages les plus aisés, les réformes intervenues dans le champ des prélèvements ont conduit à une diminution du niveau de vie moyen de plus de 500 euros par an ». **Le ressenti des Français** : 61 % des ménages se considèrent « peu à l'aise financièrement » en 2011, 18 % estiment « y arriver difficilement » (on trouve ici, entre autres, les chômeurs et les familles monoparentales). Depuis trente ans, et malgré un contexte économique très différent, ce sont là des proportions stables. **Ceux qui se sentent le plus en difficulté** : les 40-44 ans. Pourquoi ? Parce que « si les revenus d'activité sont alors à leur maximum, les dépenses de consommation le sont aussi ». **Ceux qui se sentent le plus à l'aise financièrement** : les 70-74 ans, ce malgré le fait qu'ils soient à la retraite. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils ont revu à la baisse leurs dépenses. **Le Point** : « Une comparaison des répercussions sociales de la crise économique dans 15 pays de l'Union européenne montre par ailleurs que la France se trouve dans "une situation intermédiaire", entre les pays les plus touchés et ceux peu ou pas affectés ».

[http://www.lepoint.fr/economie/portrait-social-de-l-insee-le-niveau-de-vie-des-francais-a-recule-04-11-2015-1979224\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151104](http://www.lepoint.fr/economie/portrait-social-de-l-insee-le-niveau-de-vie-des-francais-a-recule-04-11-2015-1979224_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151104)  
(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 04/11/2015, AFP)

### **LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (11)**

#### ● **Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (article 22)**

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ».

#### **Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (article 22)**

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)